



LA COMMUNE, CŒUR VIVANT ET ACTIF DE LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ PLUS DE 500 000 ÉLUS MUNICIPAUX, ACTEURS ESSENTIELS DE LA FORCE DE PROXIMITÉ

Citoyens ! Les communes, un patrimoine en danger !

Dans le cadre de la baisse sans précédent des dotations de l'Etat, jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions quotidiennes et de proximité, les

Ma commune, ses ressources
La Commune est la plus petite subdivision administrative française et la plus ancienne, puisque instituée en 1789. Elle est gérée par le Conseil Municipal et par le Maire (élu par le Conseil Municipal).

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) c'est quoi ?
C'est la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux communes et intercommunalités.

Les impôts locaux, c'est quoi ?
C'est l'autre ressource importante des communes qui comprend 4 taxes :

- La Taxe d'Habitation (TH), payée par les particuliers et entreprises
- La Taxe sur le Foncier Bâti (FB) payée par les propriétaires de terrains
- La Taxe sur le Foncier non Bâti (FNB) payée par les propriétaires de terrains
- La Contribution Economique Territoriale (CFE) payée par les entreprises, venant en substitution de la Taxe Professionnelle supprimée en 2010.

*La DGF et les recettes fiscales diffèrent beaucoup selon la taille et les bases fiscales des communes.

Pour la DGF, les écarts vont de 59€ à 588€ par habitant, ce qui accentue les difficultés financières des communes.

Chaque commune, grande ou petite, a son importance !

Les communes bénéficient de la compétence générale pour gérer toute affaire d'intérêt communal :

→ 85% des 36000 communes de France ont moins de 2000 habitants.

→ sur 589 communes de Haute-Garonne, 485 ont moins de 2000 habitants.

Le nombre de communes de moins de 2000 habitants est une particularité et une chance pour la France.

Les communes veulent vivre !
La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015, fait passer les communautés de communes de 5000 à 15000 habitants (avec des dérogations pour les zones de montagne, ou zones peu peuplées).

*Ces regroupements obligatoires et rapides vont dans le sens de la négation des communes auxquelles on enlève les compétences et les ressources.

Les Communautés de Communes de la Haute-Garonne qui doivent se regrouper :

Communautés	Nombre d'habitants	Communautés	Nombre d'habitants
Saves et Aussonnelle.....	3 127	Nébouzan-Rivière - Verdun	8 322
Canton Saint-Martyr.....	3 786	Co-Laur-Sud.....	8 349
Canton Saint-Béat.....	3 801	Canton de Salles-du-Salat.....	8 854
Terres d'Aurignac.....	4 430	Lèze - Ariège - Garonne.....	9 252
Portes-du-Comminges.....	4 882	Canton de Cazères.....	12 534
Louge et Touch.....	5 248	Val Aigo.....	13 281
Coteaux de Cadours.....	5 381	Cap-Lauragais.....	13 828
Garonne-Louge.....	7 288	Cœur-Lauragais.....	14 739

Evolution des dotations d'Etat
→ La baisse des dotations d'Etat fragilise le bon fonctionnement de nos communes.

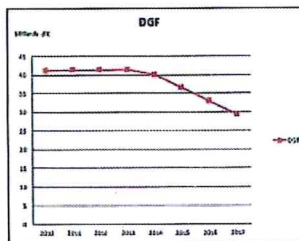
→ Ce n'est pas d'aujourd'hui, en 2010 la suppression de la Taxe Professionnelle a déjà fait perdre énormément aux communes et intercommunalités.

→ Les communes mutualisent volontairement leurs moyens depuis longtemps (syndicats de communes, Communautés de communes).

→ La loi NOTRe, ce sont des fusions obligatoires, et des délais très courts.

→ Faire de la Communauté de

communes le pivot de la vie locale remet en cause la notion de proximité des Maires et des Conseils Municipaux.



36000 communes de France se mobilisent aujourd'hui pour s'opposer aux conséquences d'une telle décision.

Nous appelons les citoyens, les responsables d'associations, les acteurs économiques et les élus de toutes sensibilités politiques à se mobiliser et à soutenir leurs communes.

Un profond désaccord des Maires de France

L'Association des Maires de France se mobilise, avec ses élus locaux; après avoir multiplié les analyses, les rencontres avec les membres du Gouvernement et les parlementaires, l'action statutaire est épuisée : la loi NOTRE est votée !

Nous en appelons maintenant aux citoyens pour que chaque commune conserve les compétences de son choix et une juste dotation de l'Etat.

La commune, les villages veulent vivre autour de leur Maire et de leur Conseil Municipal, et conserver un lien social de proximité.

Les élus locaux doivent rester les acteurs du développement et de l'avenir des communes.

Les dotations de l'Etat doivent être plus justes pour chaque commune, notamment les moins bien dotées.

La démocratie, doit être au plus près des citoyens, et non décidée pour eux, et loin d'eux !

Vive Ma Commune !

COMMUNES UN PATRIMOINE EN DANGER



FAISONS CAUSE COMMUNE

SIGNEZ L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE POUR LES COMMUNES DE FRANCE SUR



www.amf.asso.fr